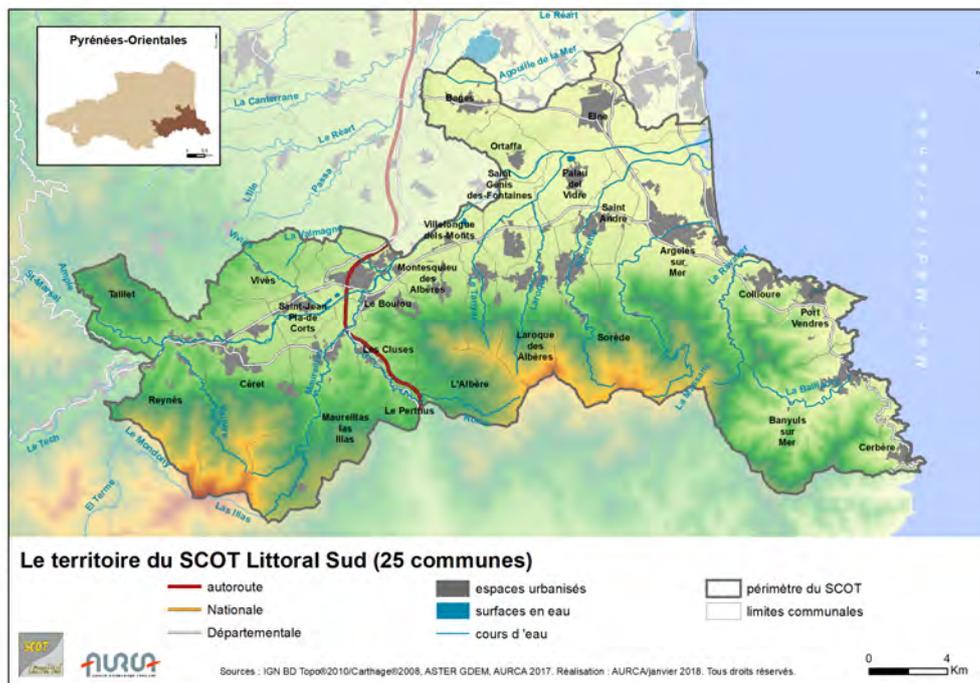


Le territoire du SCOT Littoral Sud



Situées au Sud-Est du département des Pyrénées-Orientales, les vingt-cinq communes qui composent le territoire du SCOT Littoral Sud s'étendent sur une superficie totale de 478 km² soit 12% de la superficie départementale et comptent près de 79 730 habitants soit 16,7% de la population départementale. Il connaît un taux de croissance annuel moyen de sa population de 0,9% (2005/2015).

Le territoire est délimité au sud par la frontière entre la France et l'Espagne et à l'est par la mer Méditerranée. La frange littorale est constituée de deux entités distinctes, le littoral sableux roussillonnais et la côte rocheuse des Albères, le territoire se caractérise également par un relief prononcé matérialisé par les montagnes du Vallespir ainsi que les massifs des Albères et des Aspres qui constituent l'extrémité orientale de la chaîne pyrénéenne.

Le territoire du SCOT Littoral Sud se caractérise par trois grands ensembles paysagers : les paysages de plaine et de vallée, les paysages de massif et leur piémont et enfin, les paysages de côte. Les espaces naturels et forestiers dominent les reliefs tandis que l'urbanisation et l'agriculture se concentrent principalement dans la vallée du Tech et sur le littoral.



en quelques chiffres



Les Orientations et Objectifs du SCOT opposable

Le parti pris d'aménagement du SCOT Littoral Sud, décliné dans son DOO, son Chapitre Individualisé valant SMVM et son Document d'Aménagement Commercial, repose sur un rééquilibrage de l'accueil des populations, et des activités économiques et commerciales vers l'amont de la vallée, et sur la confirmation des polarités structurantes de Céret-Le Boulou et Argelès-sur-Mer.

Ce parti pris permet la **structuration et l'organisation des zones de développement urbain**. La nécessité de repenser les logiques d'accueil se traduit également par la volonté de développer une politique d'accueil en direction des jeunes ménages. Associé à un ensemble de décisions relatives à la préservation des espaces, des activités traditionnelles, des milieux naturels, etc, il permet de lutter contre les menaces qui pèsent sur les espaces agricoles et naturels, et sur l'environnement.

Enfin, la stratégie de développement économique est délibérément orientée sur les filières productives. Elle inventorie l'ensemble des filières économiques traditionnelles et émergentes. Ce renouveau recherché de l'attractivité du territoire passe également par une volonté de construire une nouvelle vision large et ambitieuse déclinée dans le cadre du Chapitre Individualisé valant SMVM.

Le DOO s'articule en trois chapitres :

1. Préserver et valoriser les atouts du territoire, ses ressources et ses paysages

Le SCOT localise et protège les espaces agricoles à fort potentiel, les milieux naturels d'intérêt écologique, les continuités écologiques et les paysages. Il vise une urbanisation économe en énergie en favorisant la densité et la mixité urbaine et en développant les modes doux.



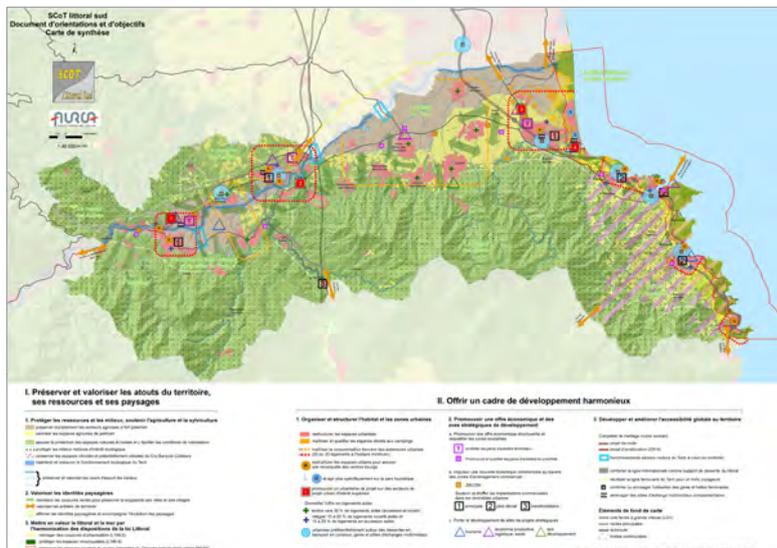
2/ Offrir un cadre de développement harmonieux

Le SCOT vise une production de 7 500 logements à construire au minimum pour répondre aux besoins. Cette production est répartie par intercommunalité et par pôle. Une variante est envisagée en fonction de projets structurants. Le développement de l'offre d'équipements, de services et de commerces de proximité s'appuie sur l'armature territoriale. Des objectifs de densification et de

renouvellement urbain sont affirmés pour lutter contre l'étalement urbain. Enfin, des objectifs de production de logements locatifs sociaux, d'accession aidée, de logements locatifs du secteur privé sont établis pour une meilleure mixité sociale.

3. Chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer

Sur un périmètre composé, côté mer, d'une bande d'un mile nautique (1 852 m) et, côté terre, des espaces proches du rivage tels que le DOO, dans sa première partie, les définit, le DOO vise à garantir l'attractivité de la façade maritime et de la frange littorale, via une stratégie d'accessibilité coordonnée et multimodale et via une stratégie renouvelée et collective de mise en tourisme. Il détermine les vocations de l'espace littoral pour concilier les différents usages qui s'y déploient. Ainsi, il encadre le développement des infrastructures portuaires. Enfin, il assoit des orientations de préservation et de mise en valeur des espaces maritimes et littoraux.



Un Nouveau PADD débattu

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a vu ses nouvelles orientations générales débattues par les élus du syndicat mixte le 18 septembre 2017. Il développe 2 grandes ambitions déclinées en 6 axes et en 32 orientations générales.

Affirmer les fondements de notre identité et l'attachement à notre territoire

L'indéniable valeur du territoire alimente le développement mais aiguise les convoitises. Ce constat, partagé par tous appelle à développer des réponses collectives aux différentes menaces identifiées. Il faut certes, affirmer plus haut notre identité et l'attachement à notre territoire mais aussi agir ensemble pour préserver et valoriser en permanence notre qualité de vie.

- Asseoir les conditions d'un avenir respectueux de l'environnement
- Consolider les pratiques de proximité en s'appuyant sur le maillage urbain et la mixité des modes de déplacements et des fonctions
- Réguler le développement et maîtriser les logiques de marché.

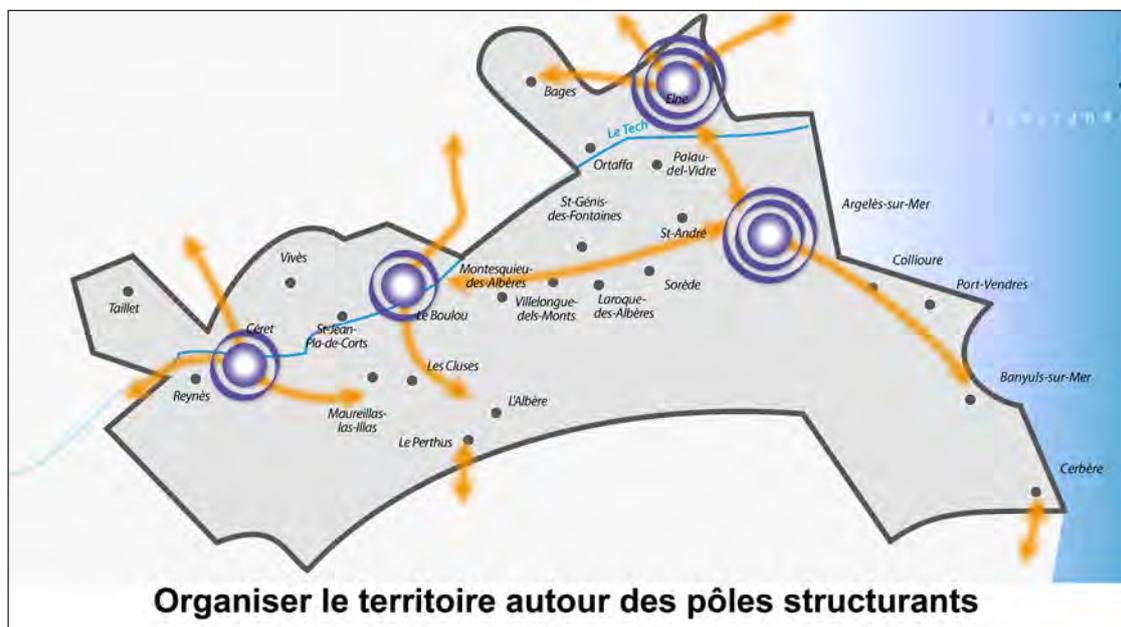
Renforcer l'attractivité de notre territoire

Face à la concurrence économique, il convient de réorienter son attractivité afin d'impulser une nouvelle dynamique de développement durable appuyée sur ses richesses et atouts. Les défis à relever imposent de construire une stratégie globale à l'échelle du SCOT, territoire de cohérence et de cohésion.

- S'appuyer sur nos richesses naturelles pour dynamiser le développement
- Repenser les logiques d'accueil sur le territoire
- Construire une stratégie de développement économique.

Une attention particulière est portée sur le littoral, pour lequel il est affirmé que "s'assurer de manière pérenne et durable de l'attractivité du territoire s'avère indispensable à la dynamique économique locale. En ce sens, Il est notamment impératif de concilier le développement des différents usages du milieu marin (baignade, pêche, plongée, aménagement des ports...) avec la préservation de la biodiversité marine et la gestion de la ressource halieutique".

A noter que le SCOT Littoral Sud compte parmi les deux territoires de la Région Occitanie à être doté d'un Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur, ce qui témoigne d'une considération poussée des problématiques inhérentes à l'espace littoral et d'une démarche volontaire de bonne conciliation des enjeux en présence.



La révision du schéma en cours

Le syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud a approuvé son premier Schéma de Cohérence Territoriale doté d'un Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer le 28 février 2014 et a mis en œuvre sa stratégie sur la période 2014-2017. Rendue nécessaire par la modification du périmètre du SCOT et les évolutions réglementaires, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale est largement engagée avec les objectifs suivants :

- **Prendre en compte l'évolution du périmètre** du SCOT Littoral Sud et du Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer.
- **Intégrer les nouvelles dispositions réglementaires** : loi ALUR, LAAF, NOTRe....
- **Intégrer, selon leurs rapports normatifs, les dispositions des documents sectoriels approuvés depuis 2014** (PGRI, SRCE, SDAGE, SAGE Tech-Albères...).
- **Mettre à jour le diagnostic** de territoire.
- **Réactualiser les objectifs de croissance démographique et de construction neuve**, en intégrant les trois nouvelles communes dans le respect du projet de territoire du SCOT et des grandes lois d'urbanisme, et en adaptant les objectifs à l'évolution du contexte local.
- **Approfondir le SCOT**, en intégrant les démarches et projets de territoire en cours ou à venir, et en précisant les démarches et projets déjà intégrés.
- **Sécuriser le SCOT**, en complétant et en consolidant les contenus, et en améliorant la rédaction du SCOT dans l'optique d'une meilleure compréhension, appropriation et mise en œuvre.

